



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JUL 12 1983

S/15861
8 juillet 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

La lettre ci-jointe datée du 7 juillet 1983 a été adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la demande de son auteur, elle est distribuée en tant que document du Conseil de sécurité.

Annexe

Lettre datée du 7 juillet 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la République populaire démocratique de
Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 25 avril 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15728).

Le "rapport" du prétendu "Commandement des Nations Unies" en Corée du Sud et son appendice joints à la lettre de la représentante des Etats-Unis contiennent de nombreuses déformations des faits et allégations mensongères.

1. Nul autre que les Etats-Unis n'aggrave les tensions dans la péninsule coréenne et ne viole la Convention d'armistice en Corée.

Des exercices militaires provocateurs visant à achever les préparatifs d'une guerre nucléaire dans la péninsule coréenne et à intimider la République populaire démocratique de Corée par la force sont organisés sans cesse.

Pour ne citer que quelques-uns de ces actes de provocation :

Un exercice militaire conjoint de grande ampleur associant les Etats-Unis et la Corée du Sud et dénommé "Team Spirit 82" a eu lieu du 13 février au 26 avril 1982.

Une force de 161 600 hommes, composée entre autres de 61 600 soldats américains venus des Etats-Unis, d'Hawaii, de Guam, des Philippines et du Japon, a participé à cet exercice militaire.

Il convient de noter en particulier que plus de 50 destroyers, croiseurs et sous-marins ont été mobilisés à cette occasion, dont le porte-avion à propulsion nucléaire Midway, appartenant à la septième flotte des Etats-Unis, capable de transporter 65 000 tonnes d'armes nucléaires tactiques, des chasseurs bombardiers F-16 et des bombardiers stratégiques B-52.

Du 1er février à la mi-avril 1983, les Etats-Unis d'Amérique et la Corée du Sud ont organisé le plus vaste exercice militaire conjoint de l'histoire, portant le nom de code de "Team Spirit 83"; on en trouvera la description détaillée dans la lettre datée du 8 février 1983, que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/15602).

Les Etats-Unis n'ont cessé d'effectuer des vols de reconnaissance en République populaire démocratique de Corée et de se livrer à d'autres actes hostiles à son encontre.

Pendant toute l'année 1982, les Etats-Unis ont fait quelque 180 intrusions dans l'espace aérien de la République populaire démocratique de Corée en utilisant, à des fins d'espionnage, des avions de reconnaissance SR-71 extrêmement rapides et volant à haute altitude.

Les Etats-Unis ont continué à violer la Convention d'armistice en Corée en introduisant des armes automatiques, des armes lourdes et d'autres matériels interdits dans la zone démilitarisée. On a enregistré 10 000 de ces violations en 1982.

Les Etats-Unis ont en outre commis en 1982 au moins 1 040 actes de provocation contre la République populaire démocratique de Corée dans la zone démilitarisée.

Les Etats-Unis continuent à renforcer leurs forces armées en occupant la Corée du Sud. L'armée américaine en Corée du Sud comptait 41 079 hommes en mars 1983, soit 2 079 de plus qu'en septembre 1982.

Dans le cadre de leur "programme de renforcement de leur puissance de combat", les Etats-Unis tiennent, tout prêt à être utilisé, un bataillon d'espionnage électronique composé de 600 hommes et un groupe d'appui aérien rapproché de 19 avions A-10 en vue d'accroître leur "aptitude à réunir des informations" et leur "capacité d'attaque terrestre" contre la moitié septentrionale de la République.

Les Etats-Unis ont, en outre, livré à la Corée du Sud 36 bombardiers F-16 et remplacé 16 OV-10 de la base aérienne d'Osan par des OA-37.

Le renforcement des forces armées sud-coréennes par les Etats-Unis constitue une violation flagrante des alinéas b) et c) du paragraphe 13 de l'article II de la Convention militaire d'armistice de 1953 qui interdit de faire pénétrer en Corée tous renforts en personnel militaire, avions de combat, engins blindés, armes ou munitions.

Au cours de 1982, les Etats-Unis ont perpétré plus de 23 200 violations de la Convention d'armistice en Corée.

2. Selon le "rapport" du prétendu "Commandement unifié des forces des Nations Unies", la proposition que nous avons faite au sein de la Commission militaire d'armistice, tendant à retirer toutes les forces étrangères de Corée du Sud et à remplacer la Convention militaire d'armistice par un accord de paix ne relèverait pas de la compétence de la Commission.

Or, le paragraphe 60 de l'article IV de la Convention d'armistice militaire prévoit que les Parties pourront "résoudre par voie de négociation le question du retrait de Corée de toutes les forces étrangères, le règlement pacifique de la question coréenne, etc."

La Convention d'armistice n'est rien d'autre qu'un accord visant littéralement à mettre fin aux hostilités.

La Commission ne peut refuser d'aborder, lors de ses réunions, la question du retrait de toutes les troupes étrangères de Corée du Sud et du remplacement de la Convention d'armistice par un accord de paix visant à instaurer une paix durable en Corée, conformément aux dispositions de l'article IV de la Convention d'armistice en Corée.

3. Le "rapport" du prétendu "Commandement des Nations Unies" contient en outre des propos calomnieux contre la République populaire démocratique de Corée à propos de l'asile politique qui a été accordé au soldat de lère classe, Joseph T. White.

Dans cette affaire, mon gouvernement s'est limité à accepter pour des motifs humanitaires la demande d'asile politique du soldat White en République populaire démocratique de Corée. Il appartient à l'intéressé, et à lui seulement, d'organiser une réunion ou de se mettre en contact téléphonique avec qui bon lui semble. Personne ne peut s'immiscer dans sa vie privée et, de plus, l'examen de cette question sort totalement du cadre des compétences de la Commission.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Observateur permanent de la République
populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) HAN Si Hae
